



La Ville de Fontaine-l'Evêque a validé une demande de permis d'arrachage de haies par un agriculteur, en milieu de parcelle. En compensation, celui-ci a planté plus de 250 mètres de haies.

Nous sommes attentifs à ce que chaque arbre enlevé soit remplacé, dans le respect de l'environnement.

En plus d'être des acteurs de notre commune (49,8% du territoire sont des terres agricoles), les agriculteurs sont aussi des acteurs de l'environnement.

Plusieurs projets de plantation sont prévus, en collaboration avec le PCDN, et verront le jour prochainement.